



WOLUWE
Saint-Lambert

**Commune de
WOLUWE-SAINT-LAMBERT**

PERMIS D'URBANISME
RAPPORT D'INCIDENCES
REAMENAGEMENT DE LA PLACE SAINT-LAMBERT
MODIFIE

TABLE DES MATIERES :

CHAPITRE I : JUSTIFICATION DU PROJET, DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET CALENDRIER DE REALISATION

- 1.1. Présentation du projet
 - Côté propriété sise rue Voot 67
 - Côté rue Saint-Lambert
 - Côté de l'immeuble sis rue Saint-Lambert 6
 - Côté centre de la place
 - Côté rue Voot
 - Placette arrière place Saint-Lambert côté boulevard de la Woluwe
- 1.2. Historique des autorisations accordées pour ce site
- 1.3. Objectifs généraux – justificatifs du projet
- 1.4. Rubrique annexe B du COBAT, base du rapport d'incidences
- 1.5. Calendrier de la réalisation du projet

CHAPITRE II : SYNTHESES DES DIFFERENTES SOLUTIONS ENVISAGEES AYANT PRESIDE AU CHOIX DU PROJET INTRODUIT

CHAPITRE III : ANALYSE PROPREMENT DITE IMPOSEE PAR LE COBAT

- 3.1. Urbanisme et paysage
 - 3.1.1. Situation juridique
 - 3.1.2. Situation existante
 - Zone rue Voot
 - Zone rue Voot 67 – côté rue Voot
 - Zone trottoir rue Saint-Lambert 6
 - Zone centre de la place – Agora
 - Placette arrière place Saint-Lambert côté boulevard de la Woluwe
 - 3.1.3. Situation future
 - Influence du projet sur la situation actuelle
 - Zone rue Voot
 - Zone rue Voot 67
 - Zone rue Voot 67 – Coté rue Saint-Lambert
 - Zone trottoir rue Saint-Lambert 6
 - Côté centre de la place
 - Placette arrière place Saint-Lambert côté boulevard de la Woluwe
 - Mobilier Urbain
 - L'éclairage public
- 3.2. La faune et la flore
 - 3.2.1. Situation actuelle
 - 3.2.2. Situation future
 - Effet du projet
- 3.3. Le sol, les eaux souterraines et les eaux de surface
 - 3.3.1. Situation existante
 - 3.3.2. Situation future
- 3.4. Le patrimoine :

3.4.1. Situation existante

3.4.2. Situation future

3.5. Le domaine social et économique

3.5.1. Situation existante

3.5.2. Situation future

3.6. La mobilité

3.6.1. Situation existante

 Accessibilité – Transports Publics

 Offre en matière de circulation automobile

 Offre de possibilité de stationnement

3.6.2. Situation future

 Accessibilité – Transports Publics

 Offre en matière de circulation automobile

 Offre de possibilité de stationnement

3.6.3. Analyse des incidences du projet

 Circulation automobile

 Trottoirs

3.7. Les eaux usées, eaux pluviales et eaux de distribution

3.7.1. Situation existante

3.7.2. Situation future

3.8. L'éclairage public

3.8.1. Situation existante

3.8.2. Situation future

3.9. L'air

3.10. Le micro climat urbain

3.11. L'environnement sonore et vibratoire

3.11.1. Situation existante

3.11.2. Situation future

3.12. La gestion déchets

CHAPITRE IV : LE CHANTIER

CHAPITRE V : RESUME NON TECHNIQUE DU RAPPORT D'INCIDENCES

CHAPITRE I : JUSTIFICATION DU PROJET, DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET CALENDRIER DE REALISATION

1.1 Présentation du projet :

Réaménagement complet de la place Saint-Lambert, en ce compris :

- les trottoirs,
- la chaussée carrossable,
- le centre de la place,
- ainsi que les amorces avec la rue Voot (dans les deux sens, vers la place du Sacré-Coeur et vers le boulevard de la Woluwe) d'une part et avec la rue Saint-Lambert d'autre part.
- La placette se trouvant à l'arrière de la place Saint-Lambert côté boulevard de la Woluwe

Côté propriété sise rue Voot 67 :

Les trottoirs seront rétrécis mais resteront conformes au RRU (1,50m). Une zone de stationnement en épi sera créée, ponctuée à ses extrémités par des plantations d'arbres.

Côté rue Saint-Lambert :

Un trottoir traversant sera créé afin de sécuriser le passage pour piétons et afin de dissuader les automobilistes d'emprunter la rue Saint-Lambert. Ces derniers seront invités à reprendre la rue Voot, ce qui limitera le trafic de transit rue Saint-Lambert.

Côté de l'immeuble sis rue Saint-Lambert 6 :

Le profil du trottoir reste inchangé. Le stationnement y sera interdit. Une zone de livraison sera prévue, mais utilisable à des heures précises de la journée.

Côté centre de la place : se compose de deux parties :

Partie piétonne (côté de l'immeuble sis rue Saint-Lambert 6) :

Cette partie sera réalisée sous forme d'Agora, exclusivement piétonne, et formera ainsi une continuité avec la galerie de l'immeuble. Toutefois, un axe de circulation sera créé le long de la galerie. L'axe de circulation pourra être supprimé lors des différentes manifestations se déroulant sur la place ou pendant la belle saison, afin de permettre aux piétons de déambuler librement et en toute sécurité.

Cet espace sera de même niveau que la galerie (plateau créé et sens de circulation inversé) afin de signifier que l'axe de circulation ne servira pas au transit mais principalement aux habitants de l'immeuble et commerçants de la galerie.

Partie carrossable :

Celle-ci sera réservée à la circulation automobile. Deux zones de stationnement en épi seront aménagées en son centre, séparées par un alignement d'arbres.

Côté rue Voot :

Les trottoirs seront réaménagés et élargis au niveau de la place. Des zones de livraisons seront matérialisées et des zones de stationnement délimitées.

Des passages pour piétons seront créés. Des bacs à plantes seront mis en place.

Les arbres existants seront abattus et remplacés par des arbres de même gabarit. Le choix de l'essence sera effectué en concertation avec les habitants.

Des bacs à plantes seront rajoutés et implantés à plusieurs endroits de la place.

Un mobilier de qualité sera mis en place comprenant : des bancs, poubelles, potelets et, éventuellement à certains endroits, des barrières.

De part et d'autre de l'axe de circulation (by pass) créé le long de la galerie commerçante de l'immeuble sis rue Saint-Lambert 6, des bornes amovibles seront mises en place pour la fermeture de cet axe lors d'événements et à la belle saison.

Un nouvel éclairage public sera installé, en harmonie avec le style du mobilier choisi, plus adapté et spécifique à la place.

Une fontaine sera aménagée sur la place (partie Agora), donnant sur la rue Voot.

Tous les accès aux espaces réservés aux piétons (trottoirs et Agora) seront conçus pour être accessibles aux personnes à mobilité réduite : rampe, bordures abaissées, ...

Les arrêts de bus qui se trouvent rue Voot seront réaménagés et installés l'un en face de l'autre, avec abris et avancées de trottoir.

Placette arrière place Saint-Lambert côté boulevard de la Woluwe :

Elle sera réaménagée en zone de stationnement d'une capacité de 19 emplacements, les matériaux existants (dalles en pierre bleue et pavés de porphyre) seront réutilisés, les arbres existants seront abattus mais remplacés par d'autres dont le choix de l'essence se fera en concertation avec les habitants, une haie sera implantée afin de délimiter l'espace zone de stationnement du trottoir boulevard de la Woluwe dans l'alignement des immeubles existants. L'accessibilité motorisée à cette zone de stationnement ne se fera qu'à partir du boulevard de la Woluwe, le passage vers la place Saint-Lambert ne sera permis qu'au piétons et cyclistes.

1.2 Historique des autorisations accordées pour ce site : Néant.

1.3. Objectifs généraux – justificatifs du projet :

La place Saint-Lambert est l'une des seules places publiques sur le territoire de la commune de Woluwe-Saint-Lambert et, en tant que telle, elle mérite un aménagement spécifique et de qualité.

Actuellement, la place est le fruit de diverses modifications architecturales et urbanistiques, effectuées pendant de nombreuses années, qui ont mené à sa « déformation ». Le projet vise à restaurer l'uniformité de la place de façade à façade. Le projet vise aussi à mettre en place une vaste zone piétonne avec un minimum d'obstacles, ainsi qu'une zone de circulation séparée et bien délimitée pour une sécurité optimum. Un nouveau lien entre les différentes parties qui composent la place devra donc être établi.

Cette interaction donne un caractère indispensable pour ressusciter l'aspect fonctionnel de la place et en faire un repère reflétant l'image de Woluwe-Saint-Lambert.

1.5. Calendrier de la réalisation du projet :

Pas encore défini, il sera établi en discussion avec l'entrepreneur désigné. Toutefois, une attention particulière sera apportée à l'accessibilité aux commerces, à la sécurité des piétons, ainsi qu'à la réduction des différentes nuisances dues au chantier.

Pourrait faire l'objet d'un critère d'attribution du marché.

CHAPITRE II: SYNTHESE DES DIFFERENTES SOLUTIONS ENVISAGEES AYANT PRESIDE AU CHOIX DU PROJET INTRODUIT

Le projet de réaménagement de la place Saint-Lambert dure depuis plusieurs années. Différents projets ont été présentés mais un seul a obtenu un consensus de la part des différents usagers de la place.

Le projet de réaménagement de la place Saint-Lambert a été soumis au code de la participation. En plus de cela, un groupe de travail a été créé, composé du Bourgmestre, de représentants des services techniques de la commune – aménagement urbain, mobilité et jardins publics – de riverains, de commerçants et de membres de comités de quartier. Plusieurs réunions se sont tenues, avec le groupe de travail seul ou avec celui-ci et les riverains. A chaque fois, les projets proposés ont été exposés puis débattus jusqu'à ce qu'un consensus ait enfin été trouvé entre les différentes parties.

Au début, le but du projet était de créer deux zones distinctes sur la place :

a/ Une zone réservée à la circulation automobile (desserte des commerces et accès à la rue Saint-Lambert), dans laquelle plusieurs zones de stationnement sont créées :

- une zone de stationnement côté propriété 67 rue Voot,

- une autre zone de stationnement, au centre, séparant les deux sens de circulation (celui allant vers la rue Saint-Lambert et celui permettant de sortir de stationnement et de rejoindre la rue Voot),
- une dernière zone de stationnement, le long de la zone piétonne de la place.

b/ L'autre zone est réservée aux piétons (partie exclusivement piétonne dans le prolongement de la galerie commerçante de l'immeuble sis rue Saint-Lambert 6).

Puis, dans un souci de visibilité des commerces et de viabilité de ceux-ci, un axe de circulation a été rajouté (une sorte de by-pass, dont le sens de circulation se ferait de la rue Saint-Lambert vers la rue Voot) entre la galerie commerçante et le centre de la place.

Ensuite, à la demande des commerçants, des places de stationnement ont été rajoutées le long de ce by-pass (côté centre de la place) mais qui a finalement été abandonnée pour une meilleure lisibilité de l'espace au profit d'une zone de stationnement de 20 emplacements sur la placette se trouvant à l'arrière de la place Saint-Lambert côté boulevard de la Woluwe (espace vide et inutilisé). Une zone de livraison (côté galerie) a été rajoutée elle sera réglementée (avec horaire fixe, par ex : de 9 à 11h).

La zone piétonne quant à elle sera de plein pied, surélevée par rapport à la chaussée carrossable (forme de plateau).

Un consensus a été trouvé entre les habitants, usagers et commerçants qui ont opté pour la fermeture de ce by-pass lors de la belle saison et lors d'événements particuliers comme le marché, la bourse aux bouquins,...et ce, afin de pouvoir déambuler en toute sécurité.

CHAPITRE III : ANALYSE PROPREMENT DITE IMPOSEE PAR LE COBAT

3.1. Urbanisme et Paysage :

3.1.1 Situation juridique :

PRAS : Réseau Viaire.

PPAS : Abrogé.

3.1.2. Situation existante :

Zone rue Voot : Trottoir étroit, bordé de commerces, essentiellement des restaurants, en dalles 30x30, dans la partie haute de la rue Voot (entre la place et la petite rue de l'église) (habitations + commerces, notamment le « Déli Traiteur »). Le long du trottoir se trouve une zone de stationnement qui est souvent utilisée par les camions de livraisons du « Déli Traiteur ». Si cette zone de stationnement est occupée par des véhicules, les camions de livraisons occupent la voie publique.

Dans la partie basse de la rue Voot (vers le boulevard de la Woluwe), face au n° 22, il y a un arrêt de bus non aménagé avec panneau horaire.

Zone rue Voot 67 – côté rue Voot : Trottoir en dalles 30x30, le long duquel se trouvent :

- une zone de stationnement parallèle à la bordure,
- ainsi que l'encoche pour l'arrêt de bus qui se situe juste à l'entrée de la propriété 67 rue Voot.

Zone trottoir rue Saint-Lambert 6 : Trottoir en dalles 30x30, le long duquel se garent des véhicules parallèlement à la bordure.

Zone centre de la place – Agora : Le centre de la place se divise en deux parties.

- 1- Une partie haute, composée
 - d'un trottoir en dalles 30x30, bordé d'une zone de stationnement en schiste rouge délimitée par un muret,
 - ainsi que de deux escaliers menant vers la partie basse de la place.

Un alignement d'arbres de minimum 50 années se trouve dans cette partie.

- 2- La partie basse de la place est une vaste étendue de dolomie utilisée comme zone de stationnement. On y trouve aussi les armoires électriques (coffrets) et la grille d'aération du parking souterrain de l'immeuble sis 6 rue Saint-Lambert. Il n'y a pour les piétons aucune possibilité de s'asseoir si ce n'est sur les marches des escaliers.

Un seul poteau d'éclairage existant, un mât sur lequel sont placés des projecteurs.

Entre 11h30 et 15h ainsi qu'à partir de 19h, le centre de la place et ses abords sont entièrement transformés en parking.

Par rapport aux constructions entourant la place, on note un manque d'homogénéité :

- d'un côté, des constructions anciennes typiques rue Voot et rue Saint-Lambert,
- de l'autre côté, des immeubles plus imposants et modernes tel l'immeuble sis 6 rue Saint-Lambert.

Placette se situant à l'arrière de la place Saint-Lambert côté boulevard de la Woluwe : Actuellement, cette placette est aménagée avec des matériaux nobles (dalles en pierre bleue et pavés de porphyre), il y a des arbres implantés sous forme de trame, des bancs et des bollards, mais malgré cela cette placette reste vide inutilisé et inhabité c'est tout juste si elle est utilisée comme espace de transit pour les piétons et cyclistes voulant rejoindre la place à partir du boulevard de la Woluwe.

on note aussi la présence de deux armoires impétrants

3.1.3 Situation future :

Ce projet vise essentiellement la reconstruction et le réaménagement de la place Saint-Lambert ainsi que des amorcees rue Voot (dans les deux sens) et rue Saint-Lambert.

La place sera complètement modifiée afin qu'elle reflète ce qu'elle est réellement aujourd'hui : une place vivante, ouverte, capable d'accueillir diverses activités. Sa partie piétonne est conçue dans le prolongement de la galerie commerçante de l'immeuble sis 6 rue Saint-Lambert. Cet espace a pour vocation, avec le nouvel aménagement proposé, de devenir un point de rencontre central entre les habitants, les passants, les commerçants, ...

Le nombre de places de stationnement est, actuellement, de 88 places réglementées. Mais en réalité, ce chiffre est revu à la hausse, atteignant les 110 emplacements, car beaucoup de personnes garent leur véhicule en infraction.

Dans le nouvel aménagement, nous obtenons 95 places réglementées. Ces emplacements sont disposés de manière telle qu'ils structurent l'espace (zone de circulation automobile) et libèrent l'espace piétonnier. Des zones de livraisons sont aussi créées, deux le long de la rue Voot et une près de la galerie, ce qui permet de canaliser et de mieux gérer les livraisons aux différents établissements et leur impact sur la circulation automobile.

Des ranges-vélos sont aussi implantés sur la place, ainsi qu'un nombre suffisant d'emplacements de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Influence du projet sur la situation actuelle :

De manière générale, le nouveau projet vise l'utilisation de matériaux nobles, solides et résistants, donnant du cachet, tel le granit qui serait utilisé pour les parties piétonnes de la place, les trottoirs et l'Agora. Le granit se déclinera en deux teintes : rose/ocre et beige, en rappel de la façade de l'immeuble sis 6 rue Saint-Lambert.

Étant donné les différences de niveaux dans la partie Agora, des escaliers et gradins seront réalisés. Pour ceux-ci, le matériau choisi est la pierre bleue, incrusté de LED afin d'être visible de nuit et par temps de neige.

Les zones de stationnement et de livraisons seront, quant à elles, réalisées en pavés de porphyre.

Enfin, la partie carrossable sera réalisée en asphalte, seul matériau ordinaire, mais cela dans un souci de facilité d'entretien et de réduction des nuisances sonores, hormis pour le by-pass le long de l'immeuble sis rue Saint-Lambert 6 qui serait en pavés de porphyre pour marquer la différence de statut de cet axe.

Zone rue Voot : Dans le nouvel aménagement ce trottoir sera renouvelé avec des matériaux différents selon le découpage ci-joint.

Partie du trottoir comprise entre le mitoyen 14/16 et le 34 rue Voot : Le trottoir sera élargi et de ce fait, réduira la largeur de la chaussée carrossable et ainsi évitera le stationnement illégal. Cet élargissement du trottoir permettra un passage plus aisé des piétons et profitera aux commerçants. Les matériaux utilisés sont des pavés de granit de teinte beige avec un traitement au sol et des pavés de granit de teinte différente. Cela est similaire à ce qui va être réalisé sur la partie agora de la place, de manière à démontrer que cette partie de la rue Voot est partie intégrante de la place. Une encoche en pavés de porphyre destinée à une zone de livraison se trouve dans cette partie. Des bacs à plantes et poubelles seront aussi placés sur ce trottoir. L'arrêt de bus existant se situant devant le 22 rue Voot sera maintenu mais réaménagé avec l'installation d'un abris bus

Partie du trottoir comprise entre le mitoyen 14/16 et le 2 rue Voot : Les matériaux utilisés sont des dalles en béton format 20x20.

Deux encoches en pavés de porphyre se trouvent aussi sur cette partie. Une encoche, située à hauteur du 2 rue Voot, est destinée au stationnement. L'autre encoche servira de zone de livraison au « Déli traiteur ». Cela permettra de résoudre le problème de congestion du trafic à cet endroit.

Zone rue Voot 67 – côté rue Voot : Dans le nouvel aménagement, le trottoir sera réalisé en dalles de béton format 20x20. Une avancée de trottoir sera réalisée et l'arrêt de bus existant sera réaménagé avec l'installation d'un abri bus. Les encoches existantes destinées au stationnement seront refaites en pavés de porphyre.

Remarque : Sur cette partie de la rue Voot, se trouve l'accès à la propriété 67 rue Voot. Cet accès sera condamné car les nouveaux propriétaires ont introduit une demande pour le modifier : il se ferait sur la place même, du côté rue Saint-Lambert (près de la friagerie).

Zone rue Voot 67 – côté rue Saint-Lambert : Dans le nouvel aménagement, le trottoir sera rétréci à 1,50 m et sera réalisé en pavés de granit beige. Le long de celui-ci, deux zones de stationnement en épi seront créées, séparées par un passage piétons. Ces deux zones seront réalisées en pavés de porphyre, ponctuées à leurs extrémités par des plantations d'arbres.

Zone trottoir rue Saint-Lambert 6 : Dans le nouvel aménagement, le trottoir gardera les mêmes dimensions. Il sera réalisé en pavés de granit beige avec un traitement au sol avec des pavés de granit de teintes différentes. Le long de ce trottoir, se trouvera une zone de livraison.

Côté centre de la place : se compose de deux parties :

Partie piétonne (côté de l'immeuble sis rue Saint-Lambert 6) :

Cette partie sera réalisée sous forme d'Agora, exclusivement piétonne, divisée en deux parties (différence de niveau) : une haute, côté partie carrossable et une basse, côté galerie. Ces deux parties seront séparées par des gradins et des escaliers. Ces derniers seront réalisés en pierre bleue.

Partie basse : Elle formera une continuité avec la galerie de l'immeuble 6 rue Saint-Lambert. Elle sera de même niveau puisque surélevée, bien que séparée par un axe de circulation en sens unique de la rue Saint-Lambert vers la rue Voot.

L'axe de circulation, qui sera réalisé en pavés de porphyre, ne sera pas un axe de transit mais servira essentiellement les habitants et les commerçants de la place.

La partie piétonne sera réalisée en pavés de granit beige avec un traitement au sol avec des pavés de granit de teinte différente (rose/ocre). Le long de cette partie, du côté galerie. L'axe de circulation pourra être fermé à la circulation automobile lors des différentes manifestations se déroulant sur la place ou pendant la belle saison, afin de permettre aux piétons de déambuler librement et en toute sécurité.

Sur cette partie, mais du côté ruc Voot, une fontaine sera réalisée. Ce sera une fontaine à même le sol, sous forme de jets.

Partie haute : Elle sera réalisée avec les mêmes matériaux que la partie basse. C'est dans la partie haute que seront implantés les bancs, les bacs à plantes, poubelles et range-vélos. Le long de ce trottoir seront réalisés deux encoches en pavés de porphyre destinées au stationnement.

Une rampe pour les PMR sera réalisée sur cette partie, elle donnera sur la partie basse.

Remarque : Concernant l'axe de circulation créé entre la galerie et la partie piétonne de la place, un petit tronçon -celui compris entre la rue Voot et l'entrée de parking de l'immeuble 6 rue Saint-Lambert- se fera en double sens pour permettre l'accès au parking souterrain.

Partie carrossable :

Celle-ci sera réservée à la circulation automobile et réalisée en asphalte drainant. Deux zones de stationnement en épi seront aménagées en son centre, séparées par un passage piétons en pavés de granit beige et ponctuées par alignement d'arbres. Ces zones de stationnement seront réalisées en pavés de porphyre.

À l'entrée de la rue Saint-Lambert, un trottoir traversant sera réalisé en pavés de granit beige, afin d'inciter les automobilistes à reprendre la rue Voot plutôt que de prendre la rue Saint-Lambert, et de limiter ainsi le trafic de transit dans cette rue.

Placette se situant à l'arrière de la place Saint-Lambert côté boulevard de la Woluwe :

Dans le nouvel aménagement, nous proposons d'utiliser cet espace comme zone de stationnement - étant donné le besoin accru en stationnement dans le quartier - mais cette zone ne serait accessible que via le boulevard de la Woluwe, exception faite pour les piétons et cyclistes.

Cette placette sera réaménagée en zone de stationnement d'une capacité de 19 emplacements, les matériaux existants seront réutilisés, les arbres existants seront abattus mais remplacés par d'autres dont le choix de l'essence se fera en concertation avec les habitants, une haie sera implantée afin de délimiter l'espace zone de stationnement du trottoir boulevard de la Woluwe et ce suivant l'alignement des immeubles existants.

Mobilier urbain :

Le type de mobilier urbain choisi pour ce projet sera spécifique à la place. Il sera à la fois solide et confortable, se fondant dans le paysage. Les poubelles et barrières seront de la même gamme (voir photos ci-jointes).

L'éclairage public : Une demande a été introduite auprès du bureau d'étude Energie de la société SIBELGA pour l'étude de l'éclairage de la place, sachant qu'il vaudrait mieux éclairer tout en libérant un maximum d'espace au centre de la place. Un style de poteaux a été choisi : le modèle THYLIA, dont photo ci-jointe, qui de par son design répondrait aux exigences techniques et s'intégrerait parfaitement au nouvel aménagement.

Par ce projet d'aménagement, nous espérons :

- Résoudre le problème de circulation automobile rue Voot et de stationnement place Saint-Lambert car nous obtenons plus de places de stationnement légal ;
- Résoudre les problèmes des différents usagers en leur offrant un espace exclusivement piétonnier agrémenté de bancs, de bacs à plantes, d'une fontaine et en leur permettant de déambuler en toute sécurité et de manière beaucoup plus agréable qu'avec la situation existante ;
- Résoudre les problèmes liés à l'organisation des différentes manifestations sur la place ;
- Mieux sécuriser la place en y installant un éclairage public plus performant et de meilleure qualité, tant esthétique que pratique.

3.2. La faune et la flore :

3.2.1 Situation actuelle : Sur la place on trouve :

Un alignement d'arbres de type « Erables, Tilleuls et des Marronniers » et âgés de 10 à 94 ans (voir fiches arbres ci-jointe), ainsi qu'une haie recouvrant le muret séparant les deux parties de la place, et, à la belle saison, des mâts avec des plantations sont placés sur le trottoir prolongeant la galerie de l'immeuble 6 rue Saint-Lambert.

3.2.2 Situation future : Des arbres, en un alignement, seront replantés plus ou moins au même endroit qu'actuellement, ainsi que quatre arbres ponctuant le stationnement sur le trottoir côté propriété 67 rue Voot. De plus, un bon nombre de bacs à plantes seront disposés un peu partout sur la place et les trottoirs entourant celle-ci.

Effet du projet : Vu l'état de ces arbres et leur âge, il n'y a pas d'autre solution que de les abattre.

3.3. Le sol, les eaux souterraines et les eaux de surface :

3.3.1. Situation existante :

Relief du sol : il est à noter une différence de niveau de +/- 1,50 m, allant du haut de la rue Voot vers le bas de la place, côté terrain de pétanque.

Nature du terrain : sol sablonneux.

La nappe phréatique au centre de la place est à une distance de +/- 1 m de profondeur. Il n'y a pas, à notre connaissance, de sources ou cours d'eau ou autres installations souterraines.

3.3.2. Situation future :

Le nouvel aménagement ne prévoit pas de terrassement important ou de modification de sol. Pour ce qui concerne les travaux des différents impétrants, une coordination a été lancée par la commune.

3.4. Le patrimoine :

3.4.1. Situation existante :

Le lieu du projet n'est pas un site classé.

Cependant, à proximité de celui-ci, se trouve la place du Sacré-Cœur qui, elle, est classée, ainsi que, la propriété sise 67 rue Voot où se trouve des arbres remarquables donnant sur la place.

3.4.2. Situation future :

Dans le projet, afin de ne pas masquer les arbres remarquables de la propriété 67 rue Voot, nous avons fait le choix de limiter les plantations de ce côté de la place.

3.5. Le domaine social et économique :

3.5.1. Situation existante :

Le profil de la population locale et des usagers du quartier : ce sont essentiellement les riverains et les employés des bureaux entourant la place.

3.5.2. Situation future :

La place, par sa nouvelle configuration (embellissement de la partie piétonne, accroissement et réorganisation du nombre de places de stationnement), tend à attirer un flux plus important de personnes. Elles viennent, non seulement pour les commerces mais aussi, nous l'espérons, pour la place elle-même, lieu de rencontre, de détente, ... et repère pour les woluwéens en général.

L'aménagement proposé est une amélioration qualitative directe pour les habitants et commerçants de la place, donc une évolution positive sur le plan socio-économique.

3.6. La mobilité :

3.6.1. Situation existante :

Accessibilité – Transports Publics :

Actuellement, la place Saint-Lambert est desservie par le bus 28.

A proximité, se trouvent deux pôles multi-modaux :

- Au carrefour formé par la rue Saint-Lambert et l'avenue Paul Hymans (arrêt Rodebeek) : station de métro et bus (STIB et DE LIJN), ainsi qu'un parking.
- Au Tomberg : métro et bus (STIB), ainsi qu'une zone Taxi.

Offre en matière de circulation automobile : La place se trouve près d'un axe principal (boulevard de la Woluwe), elle est traversée par un axe inter-quartiers (rue Voot) et se trouve au carrefour de deux rues de desserte (rue Saint-Lambert et rue Vandenhoven).

Offre de possibilités de stationnement : Actuellement, la place est une zone de stationnement qui compte 88 places réglementées. Toutefois, en réalité, on compte près de 110 places (donc 30 en infraction) essentiellement à midi et le soir.

Le long du boulevard de la Woluwe, se trouve aussi une zone de stationnement.

3.6.2. Situation future :

Accessibilité – Transports Publics : Le projet de nouvel aménagement de la place prévoit le réaménagement des arrêts de bus avec la mise en place d'abris ainsi que la création d'un quai de débarquement (sous forme d'avancée de trottoir).

Attente de l'arrivée du tram 94 sur le boulevard de la Woluwe.

Offre en matière de circulation automobile : Le projet de réaménagement de la place intervient sur le réseau viaire et ce, en invitant les automobilistes accédant à la place soit à parquer leurs véhicules, soit à reprendre les axes principaux (rue Voot, ...), plutôt que de transiter par la rue Saint-Lambert qui n'est pas prévue pour recevoir un flux de trafic aussi important qu'elle le supporte actuellement.

Mais, le projet n'intervient pas sur le réseau pour la quantité de flux, si ce n'est qu'il organise et structure la circulation automobile.

Offre de possibilités de stationnement : Le nouvel aménagement de la place et de la placette augmente la capacité de stationnement sur la place. Il prévoit 95 places de stationnement réglementées. Il prévoit aussi suffisamment de zones de livraisons, aussi bien rue Voot que sur la placette se trouvant le long du boulevard de la Woluwe à l'arrière de la place.

3.6.3. Analyse des incidences du projet :

Circulation automobile : Le nouvel aménagement prévu n'intervient pas de manière significative sur le réseau viaire. Il limite le trafic de transit de la rue Saint-Lambert et il régule et structure la circulation automobile sur et autour de la place.

Trottoirs : Le projet améliore de manière considérable la qualité et la sécurité des espaces piétons de par l'aménagement des trottoirs et la création de l'espace Agora. Cela permettra aux piétons et PMR de déambuler aisément et en toute sécurité.

Une attention particulière est portée aux traversées piétonnes afin de les sécuriser.

Le projet d'aménagement prévoit aussi d'équiper la place d'infrastructures nécessaires aux PMR.

3.7. Les eaux usées, eaux pluviales et eaux de distribution :

3.7.1. Situation existante :

A notre connaissance, il n'y a pas d'équipement de collecte des eaux usées sur la place, alors qu'elle se trouve dans une zone touchée par les inondations.

3.7.2. Situation future :

Les matériaux utilisés pour le revêtement des :

- Trottoirs et parties piétonnes : pavés de granit et dalles en bétons 20x20.
- Chaussée carrossable : asphalte.

Les canalisations des eaux pluviales des immeubles devront être raccordées à l'égout si cela n'est déjà fait.

Bien que la place soit située dans une zone touchée régulièrement par les inondations, aucun dispositif de récupération d'eau de pluie ou bassin d'orage n'est prévu et ce, pour deux raisons majeures :

- Le niveau de la nappe phréatique n'est qu'à 1 m de profondeur. Rabattre celle-ci coûterait beaucoup pour un résultat qui ne serait pas significatif.
- Le problème d'inondation de la place dépend essentiellement de l'inondation du boulevard de la Woluwe. Cette problématique est en cours d'étude par différentes instances (IBGE, HYDROBRU, SBGE...). La mise en place d'un dispositif spécifique à la place Saint-Lambert a été écartée car considérée comme inutile. Par contre, de nouveaux avaloirs seront aménagés aux bons endroits et en suffisance.

3.8. L'éclairage public :

3.8.1. Situation existante :

Actuellement, sur la place se trouve un mât sur lequel sont placés des projecteurs qui éclairent la place. Des projecteurs sont placés sur la façade de l'immeuble sis 6 rue Saint-Lambert. Dans la rue Voot, il y a des luminaires de styles différents : vers la place du Sacré-Cœur, ce sont des poteaux d'éclairage Belgica, alors que vers le boulevard de la Woluwe, des luminaires d'une autre sorte sont posés sur des façades.

3.8.2. Situation future :

Nous avons demandé au bureau d'étude énergie de la société SIBELGA de réaliser une étude d'éclairage pour la place.

Nous lui avons demandé de tenir compte du fait que sur la place, il devrait y avoir un minimum d'obstacles, étant donné les différentes manifestations qui s'y déroulent. Toutefois, la place doit être bien éclairée pour des raisons de sécurité.

Avec le bureau d'étude énergie de la société SIBELGA, nous avons déterminé le style de poteaux qui pourrait répondre à ces exigences et être, en même temps, en harmonie avec le mobilier urbain qui sera implanté sur la place. Le style de poteaux correspondra donc au nouvel aménagement.

Cette étude est en cours.

3.9. L'air : Néant

3.10. Le micro climat urbain : Néant

3.11. L'environnement sonore et vibratoire :

3.11.1. Situation existante :

Le niveau sonore et vibratoire sur la place est élevé aux heures de pointes parce que la place est traversée par un axe inter-quartiers (rue Voot) et est située près d'un axe principal (boulevard de la Woluwe). Cela représente un flux de passage de véhicules important.

Le passage de véhicules est important aussi de 12h à 14h ainsi qu'en soirée car l'activité principale des commerces sur et autour de la place est la restauration.

3.11.2 Situation future :

Rien ne change par rapport à la situation existante, pas d'augmentation de l'environnement sonore et vibratoire.

3.12. La gestion des déchets :

Lors du réaménagement de la place, nous prévoyons d'installer des bulles à verre enterrées. Ce projet est en discussion avec l'ABP, il se situerait plus du côté place Saint-Lambert/ rue Voot.

CHAPITRE IV : LE CHANTIER :

En ce qui concerne le chantier rien n'est encore prévu. Comme précité, nous discuterons du déroulement de celui-ci lorsque l'entrepreneur sera désigné.

Le chantier devra répondre à un certain nombre de conditions, notamment :

- Le phasage du chantier, le plus court possible et le moins contraignant pour les riverains et commerçants ;
- Les zones de stockage ;
- Les mesures conservatoires à entreprendre pour assurer l'accessibilité, la sécurité des différents usagers de la place, ainsi que la propreté du chantier sur et aux abords de la place,...

CHAPITRE V : RESUME NON TECHNIQUE DU RAPPORT D'INCIDENCES

De manière générale, il convient d'observer ce qui suit :

Le projet proposé vise particulièrement à améliorer d'une manière significative l'espace public, à apporter un sentiment de sécurité aux différents usagers de la place via un aménagement clair, aéré et encombré par un minimum d'obstacles.

Le projet améliore sensiblement :

- La mobilité sur et autour de la place car il la structure et l'organise ;
- L'aspect socio-économique dans le quartier.

Le projet, de par l'aménagement proposé, le choix du mobilier et l'éclairage, redonne du cachet à la place et lui restitue son statut.